

tenue sous la présidence de Madame STEFANCZYK, assisté(e)
de Monsieur CAUSTIER et Madame SANIER, Conseillers
En présence de Monsieur BABSKI, Rapporteur public
Madame PAULET, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2101105	RAPPORTEUR: Monsieur Guillaume CAUSTIER
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision de l'université du 16 décembre 2020 rejetant la demande tendant à basculer un régime d'inscription en 2ème année de Master à distance sciences humaines et sociales, mention sciences de l'éducation et de la formation Parcours Ingénierie Pédagogique Multimodale en formation initiale	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	CABINET CASSEL (SELAFA)
Défendeur	UNIVERSITE DE LILLE (DAJI)	Président
02)	DOSSIER N° 2104760	RAPPORTEUR: Monsieur Guillaume CAUSTIER
Titre de l'affaire	Demande l'annulation des décisions du 24 mars et du 4 juin 2021 du Directeur du musée Louvre-Lens refusant l'octroi d'un contrat à durée indéterminée et la candidature du requérant au poste de responsable du pôle informatique.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	AARPI ANDOTTE AVOCATS (Cour)
Défendeur	EPCC MUSEE DU LOUVRE LENS	
03)	DOSSIER N° 2106947	RAPPORTEUR: Monsieur Guillaume CAUSTIER
Titre de l'affaire	Annulation du contrat à durée déterminée conclu, le 1er juillet 2021, par l'établissement public Louvre-Lens pour pourvoir l'emploi de responsable informatique pour une durée de trois ans du 1er juillet 2021 au 30 juin 2024 inclus	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	AARPI ANDOTTE AVOCATS (Cour)
Défendeur	EPCC MUSEE DU LOUVRE LENS	

10 heures 00

04)	DOSSIER N° 2105766	RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du 25 janvier 2021 portant maintien en congé de maladie ordinaire à compter du 3 juillet 2020, de la décision du 4 février 2021 portant refus d'accorder un congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) et de la décision du 20 mai 2021 portant rejet du recours gracieux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	CABINET GRIMALDI-MOLINA
Défendeur	COMMUNE DE LEFOREST	MAIRE
05)	DOSSIER N° 2109770	RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté en date du 15 octobre 2021 prononçant la mise à la retraite d'office à compter du 1er novembre 2021 et la radiation des cadres de la fonction publique territoriale (sanction disciplinaire du 4ème groupe)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	CABINET GRIMALDI-MOLINA
Défendeur	COMMUNE DE LEFOREST	SCP GROS-HICTER ET ASSOCIES
06)	DOSSIER N° 2104670	RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du conseil départemental du Pas de Calais du 11 mai 2021 portant retrait d'agrément à une assistante maternelle .	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	SCP SIMAR-LENOIR
Défendeur	DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SOCIETE D'AVOCATS VEDESI - SCP SCHMIDT VERGNON PELISSIER THIERRY EARD-AMINTHAS & TISSOT

10 heures 00

07)	DOSSIER N° 2106285	RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais en date du 11 juin 2021 ayant prononcé son licenciement	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	SCP SIMAR-LENOIR
Défendeur	DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	Président
08)	DOSSIER N° 2202299	RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la mise en demeure du 15 septembre 2021 tendant à remédier, dans un délai de 9 mois, aux manquements constatés lors d'un contrôle des normes minimales de connaissance et du respect du droit à l'éducation, sous peine d'une fermeture temporaire ou définitive de l'établissement ainsi que de la décision du 10 janvier 2022 rejetant le recours gracieux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION ECOLE SUDBURY LILLOISE	Maître TRAN Stéphanie (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LILLE	Recteur
09)	DOSSIER N° 2305146	RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la mise en demeure en date du 18 novembre 2022 par laquelle le rectorat l'enjoint à remédier aux manquements constatés dans un délai de deux mois, sous peine d'une fermeture temporaire ou définitive de l'établissement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ECOLE SUDBURY LILLOISE	Maître TRAN Stéphanie (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LILLE	Recteur

10 heures 00

10)

DOSSIER N° 2405336

RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 7 mai 2024 portant fermeture administrative définitive d'un établissement scolaire privé hors contrat à Villeneuve d'Ascq aux motifs de manquements relatifs à l'ordre public et à la protection de la jeunesse ainsi qu'à la non-conformité de l'enseignement dispensé

Nom des parties

Demandeur

ASSOCIATION ECOLE SUDBURY LILLOISE

Défendeur

PREFECTURE DU NORD

Représentants des parties

Maître TRAN Stéphanie (Cour)

M. le Préfet

Arrêté le 17/02/2025

Le président du tribunal : E. KOLBERT